

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 140-13**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 1^{er} octobre 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 140-13 intitulé :

« Règlement amendant le règlement numéro 140 relatif à la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de la Ville de Repentigny ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 3^e jour du mois d'octobre 2025.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat